

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le 11 février, à 19h30, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Présents : MM J.P.JOURDAIN F.DENISSIEUX P.FIORINI G.EVANGELISTA J.P TALUT J.C.ROUX J.P.DEMEREAU O.SUSINI P.BORDEL J.M.JOVET M.JEANNOT R.ANNESE B.JOLLY F.PEDRON et MMES F.ARTOLLE C.MARCHAL G.CHOLLIER R.DE-SMEYTERE S.DI ROLLO V.MAS M.PINTON L.MASSON C.JACQUEMOND

Absents : M et MMES. C.HERNANDEZ V. PUPIER L.DA CRUZ D.SANTESTEBAN

Pouvoirs :

MME C.HERNANDEZ donne pouvoir à MME F.ARTOLLE

MME V. PUPIER donne pouvoir à MME G.CHOLLIER

MME L.DA CRUZ donne pouvoir à M J.M.JOVET

MME D.SANTESTEBAN donne pouvoir à M M.JEANNOT

Madame Claude MARCHAL a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire, certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 16 février 2016, que la convocation du Conseil avait été faite le 05 février 2016.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 17/12/2015 est adopté à l'unanimité.

N° 01.02.16: Débat d'orientations budgétaires 2016

Conformément à la loi, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire est un acte obligatoire et permet d'éclairer l'assemblée sur l'environnement budgétaire de l'année à venir. Ce débat n'a pas de caractère décisionnel et ne fait pas l'objet d'un vote. Il constitue la première étape du cycle budgétaire, qui se poursuivra avec l'élaboration du budget 2016.

Contexte international

La croissance économique mondiale est en progression lente. Ceci est dû notamment à :

- la baisse du prix des matières premières, principalement du pétrole : le baril est ainsi passé de 75.50 € le baril en septembre 2014 à moins de 30 € en janvier 2016.
- la faiblesse des taux d'intérêts. Ce dernier élément a d'ailleurs permis à la banque centrale européenne de mettre en œuvre une politique monétaire active (achats d'actif principalement du secteur public permettant un assouplissement des conditions de financements (réduction des coûts d'accès pour les entreprises et ménages tant en investissement que dans le cadre de la consommation)).
- la baisse du taux de change de l'euro : 1.10 dollar pour un euro en janvier 2016 contre 1.29 dollar en septembre 2014.

Ces effets combinés ont permis un rebond du crédit aux entreprises, le développement des exportations, un redressement des comptes publics et une sortie de la procédure pour déficit excessif pour deux pays européens.

Cependant, neuf pays européens dont la France sont toujours concernés par le pacte de stabilité et de croissance.

Cette croissance devrait se poursuivre. Toutefois, de nouveaux risques sont apparus durant l'année 2015 touchant en premier lieu les pays émergents :

- les perturbations financières rencontrées récemment par la Chine notamment durant l'été (dévaluation de la devise chinoise engendrant une importante sortie des capitaux hors du territoire, ralentissement de l'économie, recentrage de l'activité tournée davantage sur son marché intérieur), impactent le PIB dont la baisse se poursuit (6.8 % en 2015, 6.3 % projeté pour 2016),
- ralentissement de l'activité de la Russie dû au conflit en Ukraine, aux sanctions commerciales appliquées par l'union européenne, à la baisse du prix du pétrole alors que ce pays est exportateur de ce produit,
- ralentissement de l'activité au Brésil (politique budgétaire fortement restrictive afin de rétablir l'équilibre de ses finances publiques) où le déficit public de 9 % du PIB en 2015 devrait être ramené à 6% en 2016.

Dès lors, une remontée des taux d'intérêts par la réserve fédérale américaine pourrait déstabiliser ces économies émergentes déjà fortement endettées et qui connaissent actuellement une décélération de leurs économies. Ces perspectives assombrissent la croissance au niveau international.

Contexte national

Les projections macroéconomiques pour la France effectuées dans le cadre de l'Eurosystème, tendent, après trois années de croissance atone (0.4 % en 2014), vers une croissance du PIB en moyenne annuelle de 1 % en 2015 puis de 1,5 % en 2016.

La croissance française reste soutenue par un ensemble de facteurs externes (baisse du prix du pétrole et du taux de change effectif nominal de l'euro), de facteurs communs à la zone euro (politique monétaire expansionniste), et de facteurs internes (amélioration des marges des entreprises). Dans le même temps, la croissance prévisionnelle en zone euro se monte à 1,9 % du PIB en 2016 et 2,0 % en 2017.

Le déficit public, quant à lui, poursuit sa baisse à 3.8 % du PIB en 2015, 3.3 % prévu en 2016, l'objectif étant de revenir à un déficit de 2.7 % dès 2017.

Le projet de loi de finances 2016 s'inscrit donc dans la continuité d'un redressement des finances publiques. L'état prévoit ainsi 16 Md€ d'économies pour l'année 2016 tout en maintenant plusieurs priorités:

- baisse des impôts pour les ménages, les entreprises (pacte de responsabilité et de solidarité...) sous forme d'allègements notamment.
- augmentation des moyens et des effectifs dans les domaines de la sécurité, la défense, la justice, la culture ou l'éducation,
- préservation du modèle social (revalorisation du RSA, compte pénibilité,...)

La conséquence directe pour les collectivités territoriales de ce redressement des finances publiques porte sur le maintien de la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

Le Projet de Loi de Finances 2016 élargit toutefois le versement du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) à l'entretien des bâtiments et voiries des communes et intercommunalités, qui s'appliquera sur toutes les dépenses d'entretien réalisées à compter du 1^{er} janvier 2016, avec un versement à N+2.

Contexte communal

- ***Baisse de la DGF***

Pour mémoire : une des mesures du plan de redressement des finances publiques du gouvernement est la réduction des dépenses publiques de 50 milliards en 3 ans.

Ainsi, les dotations budgétaires versées par l'Etat aux collectivités territoriales baissent de 11 milliards d'euros à l'horizon 2017, à un rythme régulier de 3,67 milliards d'euros par an (après une première baisse de 1,5 milliards d'euros en 2014 et une seconde de 3.67 milliards en 2015). La répartition de

cette contribution entre les trois catégories de collectivités, est proportionnelle à leurs recettes réelles de fonctionnement. Ainsi, les régions contribuent à hauteur de 451 millions d'euros (12%), les départements pour 1,148 milliards d'euros (31%) et le bloc communal pour 2,071 milliards d'euros (56%).

En 2014, la contribution de la commune au redressement des finances publiques s'est élevée à 63 089 €, celle appliquée de 2015 à 2017 porte cette contribution à 134 782 € chaque année. Combinée à d'autres éléments dont un écrêtement à partir de 2015, la DGF est passée de 578 719 € en 2014, à 435 417 € en 2015, estimée à 282 700 € en 2016 et 153 000 € en 2017. Entre 2013 et 2017, la DGF passera de 614 000 € à 153 000 € environ soit près de 461 000 € de recette en moins.

- **Maintien des prélèvements liés au FPIC**

La péréquation horizontale continue de progresser et atteint 1M€ en 2016 (soit + 220 m€ par rapport à 2015). A terme, le montant des prélèvements sera équivalent à 2% des recettes fiscales du bloc communal à échéance 2017. La CCEL est cependant un partenaire privilégié, participant financièrement à ce prélèvement, de manière à ce que le montant communal soit fixe sur la durée du mandat. La part communale, déduction faite de cette participation, reste fixée à 189 762 €.

- **Etat de la dette**

Le montant de la dette à l'origine pour le budget communal se portait à 4 996 442 €. Au 1^{er} janvier 2016, l'encours s'élève à 2 573 193 € soit un peu plus de la moitié de la dette d'origine.

Pour plus de 64 % de son encours actuel (crédit agricole et société générale), la commune profite de taux historiquement bas, voire de taux inférieurs à 0% (Éonia).

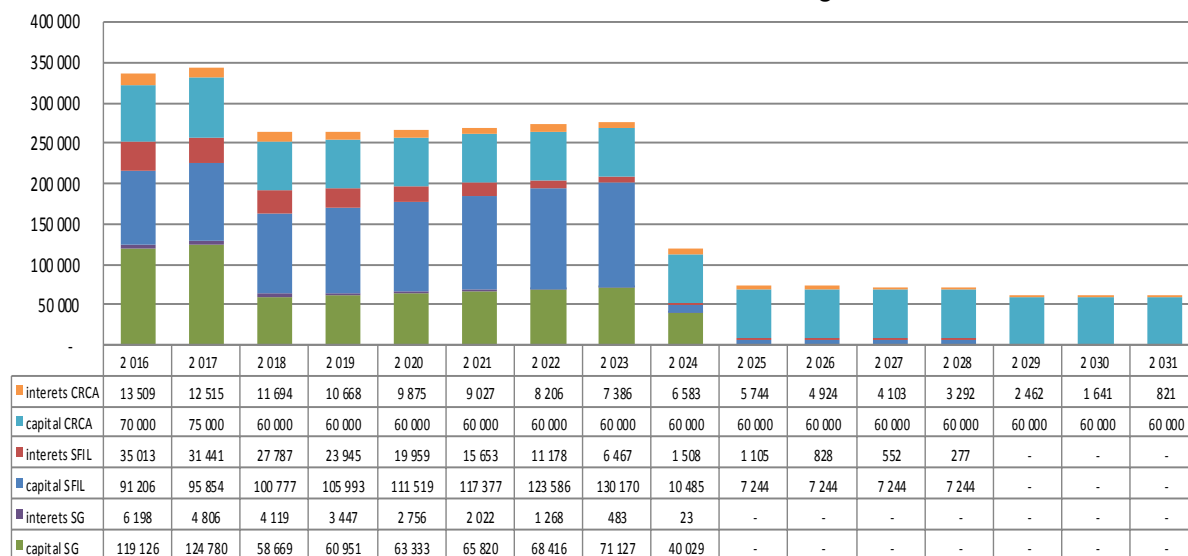
Pour le reste, la dette est composée d'un produit structuré (SFIL) qui ne présente pas de risques à court terme.

Cette dette est saine et même si la charge peut être importante selon les annuités (2016 et 2017, puis annuité en capital inférieur à 250 000 €). Cet endettement s'amenuise assez rapidement.

L'échéance pour 2016 se répartit comme suit :

Organismes	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016	Taux	Intérêts annuel en €	Capital annuel en €
CRÉDIT AGRICOLE	1 200 000 €	985 000 €	Euribor 12 mois + 1.05%	13 509.11	70 000.00
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE	1 818 994 €	672 250 €	Éonia + 0.09%	6198.07	119 126.09
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL	1 977 448 €	915 943 €	3.76 % si Eur. 12M < 6% sinon 3.76% +5 x Eur.12M > 6%	35 013.48	91 206.03
Total annuité 2016	4 996 442 €	2 573 193 €		54 720.66	280 332.18

Extinction de la dette - budget communal



- **Eléments de prospective :**

La commune a missionné la Trésorerie principale de Saint Priest pour réaliser une prospective financière sur le budget communal portant sur la période allant de 2015 à 2020. Les principaux éléments retenus sont les suivants :

En recette :

- aucune augmentation du taux de fiscalité,
- évolution des recettes fiscales sur la base de 1.69 %,
- intégration de la dotation (complémentaire) de solidarité intercommunale de la CCEL prévue jusqu'en 2020,
- prise en compte de la baisse de la DGF jusqu'en 2017 inclus et maintien du reliquat jusqu'en 2020,

En dépense :

- maîtrise ferme des dépenses du chapitre 11 (charges générales), 12 (charge de personnel) et 65 (contingents intercommunaux et subventions), évolution sur la base de 1 à 2% selon le chapitre,
- maintien du montant du versement du FPIC jusqu'en 2020 (sachant que la CCEL prend en charge le montant le plus important comme indiqué ci-dessus)
- prise en compte d'un montant annuel moyen de dépenses d'investissement de 430 000 € par an (achat de matériel, mobilier...)
- inscription d'un seul et unique gros investissement : la réalisation du bassin de rétention et d'infiltration situé sous la cote estimée à 2 160 000 € avec un fond de concours de la CCEL de 877 000 €.

Les résultats sont les suivants :

- la commune dispose d'un fond de roulement et de trésorerie important, constitué par une importante dotation versée par la CCEL entre 2010 et 2011 et l'intégration du prêt du CRCA de un million d'euros, soit pour 2014 un montant total de 3.2 millions d'€.
- cependant, hors ce fond de roulement, compte tenu de l'effet combiné d'une augmentation des charges réelles et d'une baisse des produits réelles, sa capacité d'autofinancement (ou CAF brute) diminue fortement (1 038 000 € en 2014 à 14 864 € en 2020). La Capacité

d'Autofinancement Nette, (intégrant en sus les dépenses de remboursement de capital, devient négative dès 2017 (-153 000 €).

- pour équilibrer ces dépenses, la commune pourra ponctionner le fond de roulement. Mais, à terme, ce fond disparaîtra.
- il convient de noter que cette prospective ne prend pas en compte les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, services publics industriels et commerciaux, budgets annexes qui doivent pouvoir s'autofinancer. Or, entre 2011 et 2013, le budget communal a versé deux subventions exceptionnelles sur ces budgets à hauteur respectivement de 270 000 € et de 350 000 €. Par contre, le prochain transfert de compétences de l'eau et l'assainissement dans le cadre de la loi NOTRe n'avait pas été intégré dans cette étude.

Les orientations pour l'année 2016

Compte tenu de ces éléments de prospective, il importe d'assurer une bonne maîtrise de la dépense publique. Cet impératif doit passer par la recherche constante de remise en cause de nos pratiques en vue d'optimiser la gestion des deniers publics. Ces éléments se traduisent par :

- la maîtrise des charges de fonctionnement qui permettent de dégager des marges de manœuvre pour financer les investissements
- maintenir un niveau d'investissement cohérent pour l'entretien et la rénovation de notre patrimoine
- maintenir inchangés nos taux d'imposition
- maintenir un service public de qualité pour les Murois
- engager une réflexion communautaire sur les possibilités de mutualisation de certaines activités

Les grands projets d'investissement pour 2016 sont les suivants :

- rénovation du restaurant scolaire Vercors durant les vacances d'été
- changement du système de chauffage sur la Halle des Sports 2
- bassin de rétention et d'infiltration
- mise en œuvre de la vidéo protection sur la commune
- climatisation de la Câlinerie et la Charpenterie
- poursuite du programme de réfection des écoles
- travaux de signalétique

BUDGETS ANNEXES

➤ Budget Eau Potable

Le budget annexe de l'eau potable est un budget comportant très peu de dépenses. Les effets combinés de l'absence d'emprunt, de la révision à la hausse du taux de redevance ces dernières années et l'absence de travaux depuis 2013 ont permis la constitution d'un fond de roulement important.

Les résultats cumulés du compte administratif 2015 quelle que soit la section sont excédentaires (199 605 € en fonctionnement et 239 781 € en investissement).

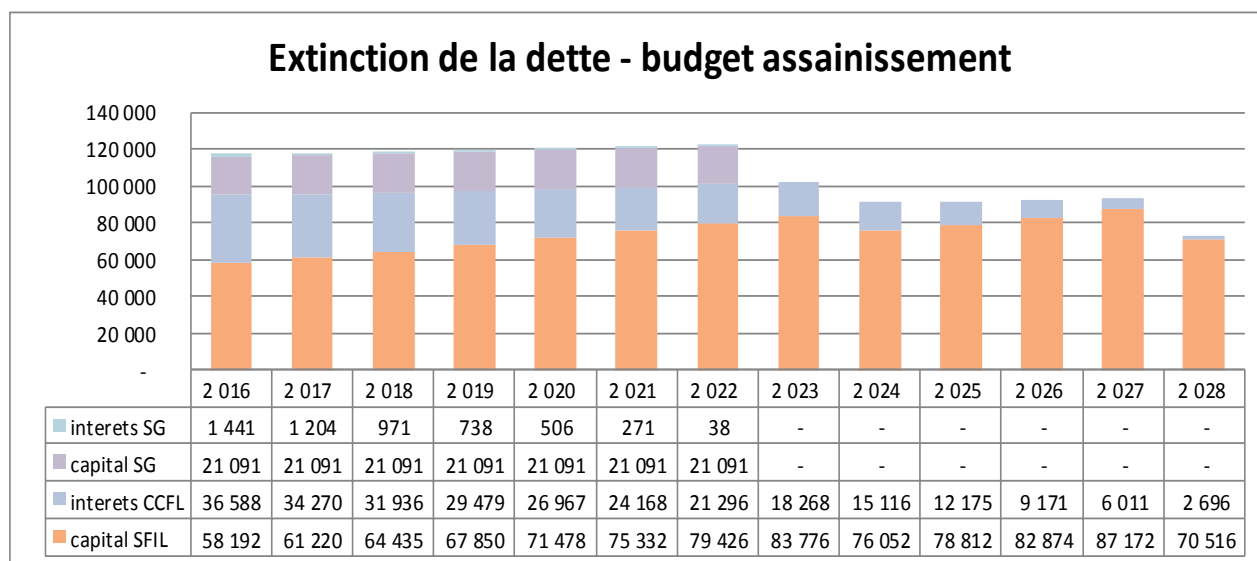
Cependant, des travaux concernant d'anciennes canalisations situées dans des quartiers anciens (Plein soleil) doivent être réalisés.

Enfin, avec la loi NOTRe, ce budget annexe doit disparaître à l'horizon 2020 : la compétence eau potable devant être transférée à l'intercommunalité.

➤ **Budget Assainissement**

Le budget annexe de l'assainissement est un budget qui ne s'autofinance plus suffisamment. Sa principale dépense portent sur la dette qui impacte fortement celui-ci :

Organismes	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2016	Taux	Intérêts annuel en €	Capital annuel en €
SOCIÉTÉ GENERALE	232 000 €	147 636 €	Éonia + 0.09%	1 441.32	21 090.91
SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT LOCAL	1 626 025 €	957 134 €	3.76 % si Eur. 12M < 6% sinon 3.76% +5 x Eur.12M > 6%	36 588.08	58 192.32
Total annuité 2016	1 858 025 €	1 104 770 €		38 029.40	79 283.23



Il en résulte que ce budget est faiblement excédentaire (53 500 € environ en fonctionnement et 3200 € en investissement pour l'année 2015 (RAR compris)). Ces excédents même cumulés sur plusieurs exercices ne permettent pas actuellement le financement de travaux d'assainissement souvent très onéreux, sans l'apport d'une aide financière du budget communal.

Les travaux programmés pour 2016 portent sur la réalisation du schéma d'assainissement, document qui établit le zonage d'assainissement sur le territoire communal et qui sera intégré dans le plan local d'urbanisme. Cette étude est porte sur un montant de 58 622 € dont 50 000 € sont inscrits en reste à réaliser.

Enfin, avec la loi NOTRe, le budget annexe de l'assainissement est amené à disparaître dans les mêmes conditions que le budget eau potable.

Vu l'avis favorable de la commission finance, il est proposé au Conseil Municipal de prendre acte de ce débat d'orientations budgétaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

PREND ACTE de ces orientations budgétaires.

N° 02.02.16: Demande de subvention pour la rénovation du dispositif du complexe sportif dans le cadre du dispositif de l'État pour le soutien à l'investissement public local

Le complexe sportif « Frison Roche » comprend deux halles de sports dont les dispositifs de chauffage sont indépendants : une chaudière gaz de 470 KW permet le chauffage de la halle numéro 1 tandis que la halle numéro 2 est équipée de pompes à chaleur géothermique utilisant du gaz R22 comme fluide frigorigène. Les installations de la halle de sports 2 sont en mauvais état et en manque de fréon, produit, qui est aujourd'hui interdit.

Aussi, afin de maîtriser sa consommation d'énergie la commune envisage de remplacer la chaudière gaz existante par deux chaudières à condensation et de raccorder le dispositif de plancher chauffant de la halle numéro 2 à ces chaudières afin de supprimer les pompes à chaleur et le recours au fluide frigorigène aujourd'hui interdit.

Ce projet est actuellement en fin de phase d'étude pour une réalisation à l'été 2016, le budget prévisionnel est de 150 000 euros TTC.

Dans le cadre des mesures adoptées dans la loi de finances pour 2016, l'état consacre une enveloppe d'un milliard d'euros pour le soutien à l'investissement public local. Une partie de cette enveloppe est consacrée aux grandes priorités d'investissement définies entre l'Etat et les communes et intercommunalités dont la transition énergétique.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune de Saint Bonnet de Mure un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ces travaux de remplacement du système de chauffage du complexe sportif.

N° 03.02.16 : Contribution définitive des communes associées - SI LE VERGER

Le comité du Syndicat Intercommunal Le Verger a décidé de remplacer la contribution des communes associées par le produit des impôts et taxes dont l'assiette et le recouvrement ont lieu dans les formes prévues au Code Général des Impôts et à l'article L2331-3 du Code Général des Collectivités Territoriales. La part aux charges du syndicat incombant à Saint bonnet de Mure s'élève à 16633,12€ pour l'année 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

ACCEPTE de budgétiser la totalité de sa participation au Syndicat Intercommunal Le Verger c'est-à-dire à 16633,12€ sur le budget primitif communal 2016.

N° 04.02.16 : Programme culturel 2016/2017 – Tarif unique des spectacles

Compte tenu du succès de la saison culturelle précédente, la commune a souhaité réitérer une programmation culturelle 2016/2017 accessible à tous.

Ceux-ci auront lieu dans les salles suivantes :

- Salle de la Charpenterie,
- Halle des sports n°1

A cette occasion, une billetterie sera mise en place et gérée par la régie municipale *programmation culturelle*. Il convient dès lors de fixer la tarification pour les spectacles 2016/2017 et il est proposé une reconduction du tarif unique existant, soit un prix de 5 € par personne et par spectacle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la reconduction du tarif unique existant, soit un prix de 5 € par personne et par spectacle pour la programmation culturelle 2016/2017.

N° 05.02.16 : Documents d'urbanisme pour la construction d'un abri à sel de déneigement – Autorisation du Conseil Municipal à Monsieur le Maire

A l'heure actuelle, le sel de déneigement utilisé par les agents municipaux est stocké à l'air libre au Centre Technique Municipal (CTM) situé chemin de la Planta et, de ce fait, sa conservation n'est pas optimum.

Il devient nécessaire de construire un abri à sel de 20 m² maximum sur le site du CTM pour une meilleure conservation de celui-ci.

Cependant, avant le démarrage des travaux, il est nécessaire de déposer un dossier de Déclaration Préalable conformément à l'article R 421-9 du Code de l'Urbanisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer au nom de la Commune de Saint Bonnet de Mure le dossier de Déclaration Préalable correspondant.

N° 06.02.16 : Recrutement d'agents non titulaires pour besoin saisonnier été 2016

Afin de faire face au surcroît de travail des différents services municipaux durant l'été 2016, il vous est proposé la création de huit (8) postes pour besoin saisonnier, répartis dans les différents services municipaux. Ces agents non titulaires seront rémunérés sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade des emplois concernés.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

APPROUVE la création de huit (8) postes pour besoin saisonnier, répartis dans les différents services municipaux.

Les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au chapitre 012 du budget 2016.

INFORMATIONS DIVERSES :

Dossier Sécurité : Monsieur le Maire rappelle plusieurs dossiers en cours d'exécution relatifs à la sécurité des murois, et dont la presse locale s'est fait écho. Ainsi, l'étude concernant la pose de caméras est en voie de finalisation et un système mixte, combinant voie hertzienne et fibre optique sera mis en place.

Sur le dossier de la participation citoyenne, le nombre de référents volontaires est d'environ une vingtaine à ce jour, ce qui permet d'envisager un démarrage dans les prochaines semaines dans de bonnes conditions.

Pour terminer sur ce volet sécurité, le marquage de matériels au sein des services municipaux s'achèvera dans les prochains jours et il est rappelé que ce dispositif pourra être également accessible aux murois qui profiteront de la licence acquise par la ville. Une information sera donnée dès que les conditions auront été validées avec la société SMARTWATER.

Transports : Monsieur le Maire indique avoir assisté à une réunion du SYTRAL au cours de laquelle les orientations annoncées font état de recherches d'économies conséquentes.

Monsieur DEMEREAU précise que ces mesures ont de fortes chances de se traduire par une réduction des fréquences sur les heures dites creuses de la ligne LEX 1. Si tel était le cas, cela serait de nature à remettre en cause le fonctionnement du service, chaque diminution de fréquence étant une raison pour les usagers de délaisser les transports en commun. Une réunion avec la CCEL et Patricia MIQUET de Saint Laurent de Mure a permis de faire le point sur les attentes de nos 2 communes en terme de desserte, actant le souhait d'un transport par le biais d'une ligne de type Resago entre Saint Laurent de Mure, le SIM, Saint Bonnet de Mure et Genas Centre. La ligne Resago est un équivalent de l'ancien TAD qui nécessite un appel avant 20 heures la veille pour activation de la ligne. Cette demande sera transmise aux services du SYTRAL.

Il est enfin rappelé que les communes de la CCEL sont en droit d'attendre des liaisons de qualité au vu des participations financières versées à hauteur de 900 000 € chaque année

Monsieur le Maire remercie les Murois présents dans la salle et lève la séance à 21 heures.